

01/08

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2017****Présents :**

Céline BENTZ, Fanny CHEVALIER, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Sebastian ENNING, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO, Hugo LABART-MANNEVILLE, Alexandre MARIANI, Jérémy PERELMAN, Myrtille PUISEUX, Augustin RHONE.

**Absents ou excusés**

Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Pap NDIAYE (procuration à Jérémy PERELMAN), Pauline PANNIER (procuration à Jérémy PERELMAN), Victor RENAUDIER (procuration à Céline BENTZ).

**Assistaient à la séance :**

Bénédicte DURAND	doyenne du Collège universitaire
Ismahane GASMI	chargée de mission auprès de Delphine GROUES
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Aurélien KREJBICH	directeur du Centre Europe
Pascale LECLERCQ	directrice adjointe des études et de la scolarité
Corinne LEFORESTIER	responsable pédagogique de l'École du management et de l'innovation
Nicolas METZGER	président du Conseil de l'Institut
Andreas ROESSNER	directeur de la vie universitaire
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Francis VERILLAUD	directeur des affaires internationales
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

\*

\* \*

I. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiant du CVEF	2
II. Validation des initiatives étudiantes du semestre de printemps 2016-2017	3
III. Validation de la convention annuelle des associations étudiantes permanentes	4
IV. Validation du relevé de décisions de la Commission de la Vie étudiante du 23 janvier 2017	5
V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 5 décembre 2016	5
VI. Point d'étape sur l'acte II du Collège universitaire	6
VII. Projet de création d'un master « Innovation et transformation numérique » en partenariat avec Télécom ParisTech	16
VIII. Présentation du double diplôme avec l'université Bocconi	18
IX. Échange d'informations sur des questions diverses	20

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2017**

*La séance est ouverte à 14 h 08 par Clément DELORAS.*

**Clément DELORAS**

Je vous souhaite la bienvenue à ce premier conseil de l'année qui me donne l'occasion, au nom du bureau, de vous souhaiter une excellente année 2017. Pour les instances de Sciences Po, 2017 sera une année particulièrement active avec des sujets importants comme l'acte II de la réforme du Collège universitaire que aborderons aujourd'hui. Je me réjouis de passer cette nouvelle année avec vous, de pouvoir continuer à travailler comme nous l'avons fait depuis pratiquement 10 mois dans ce conseil, où nous avons le droit d'avoir des opinions divergentes et contradictoires, mais où chacun peut s'exprimer dans le respect du débat et dans la volonté de faire progresser les projets qui nous tiennent à cœur. J'en profite également pour saluer la présence de Nicolas METZGER, président du Conseil de l'Institut, qui est avec nous aujourd'hui, ce qui manifeste – s'il en était besoin – que nos deux conseils marchent main dans la main et que nous devons continuer à développer ces initiatives communes. J'en parlais avec certains élus : je pense qu'il faut que nous trouvions un moyen de fluidifier et de circulariser encore plus l'information entre nos deux conseils pour apprendre à mieux nous connaître et à travailler plus encore ensemble, dans le respect de nos prérogatives respectives.

Le point d'information des étudiants sur l'acte II du Collège universitaire ayant pris un peu plus de temps que prévu, Bénédicte DURAND va nous rejoindre d'ici quelques instants.

Je vous propose de modifier l'ordre du jour en conséquence. Nous allons d'abord procéder à l'élection du président étudiant du CVEF, puis nous passerons aux sujets relatifs aux initiatives étudiantes avant de revenir aux sujets pédagogiques.

**I. ÉLECTION DE LA PRESIDENTE ETUDIANTE OU DU PRESIDENT ETUDIANT DU CVEF**

*a) Exposé*

**Clément DELORAS**

Nous allons procéder à l'élection du président étudiant du CVEF. Y a-t-il des candidats ? M. LABART-MANNEVILLE. Je ne vois pas d'autres candidats.

**Hugo LABART-MANNEVILLE**

Je tiens d'abord à saluer le travail de Maxime GABORIT qui a assuré la présidence étudiante de ce conseil au cours du dernier semestre. Maxime, du fait de ses occupations étudiantes et d'un diplôme à l'extérieur de Sciences Po, a préféré laisser sa place ce semestre, ce qui conduira Augustin RHONE, ici présent, du campus du Havre, à siéger en CVEF tout le long du semestre. Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis Hugo LABART-MANNEVILLE, étudiant en quatrième année EN master Droit économique. Je suis élu en commission paritaire depuis 2014 et au CVEF depuis la dernière élection. Cette présidence vise à s'inscrire dans la continuité de celle de Maxime GABORIT. L'UNEF étant l'organisation qui est sortie majoritaire des dernières élections étudiantes à Sciences Po, la volonté sera toujours la même, celle d'établir un dialogue constant entre les membres de ce conseil, notamment en vue des différentes réformes que nous allons aborder, qu'il s'agisse de la réforme du Collège universitaire, de l'École d'affaires publiques et de la PrépaConcours. Le CVEF aura tout son rôle à jouer dans ces réformes de fond.

b) *Vote*

**Ismahane GASMI**

Mme JEAN donne procuration à M. MARIANI, M. RENAUDIER à Mme BENTZ et M. NDIAYE et Mme PANIER à M. PERELMAN.

**Clément DELORAS**

Puisque le quorum est atteint et que les procurations sont annoncées, nous allons procéder au vote. Je vous invite à remplir vos bulletins de vote.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 10 voix pour et 6 abstentions*

*Hugo LABART-MANNEVILLE est élu président étudiant du CVEF à l'unanimité des votes exprimés.*

**Clément DELORAS**

Félicitations, M. LABART-MANNEVILLE. Je me réjouis de travailler avec vous au sein du bureau du CEVF.

## **II. VALIDATION DES INITIATIVES ETUDIANTES DU SEMESTRE DE PRINTEMPS 2016-2017**

a) *Exposé*

**Sébastien THUBERT**

Nous vous avons remis sur table les résultats des scrutins qui ont été clos ce vendredi. Je vous rappelle que la procédure pour les initiatives étudiantes est ouverte à chaque début de semestre. Elle permet aux étudiants de porter des projets afin de pouvoir agir avec l'équivalent des moyens offerts aux associations qui sont reconnues sur le long terme. Pour ce semestre, nous avons eu 37 projets candidats sur tous les campus. C'est moins qu'au premier semestre, notamment à Paris où nous avons 50 projets au précédent semestre contre une vingtaine cette fois-ci. Nous avons peut-être une dynamique un peu moins importante sur le campus de Paris par rapport au semestre passé, ce qui explique qu'il y a eu moins d'étudiants dans le nombre de voix exprimées. Nous avons enregistré 3 000 étudiants votants – ce qui est toujours très bien –, mais moins important que la dernière fois. Pour faire suite aux remarques lors de la première procédure, nous avons mis en place un forum des initiatives sur le campus de Paris, la veille de l'ouverture du scrutin. Il est vrai que la fréquentation a été assez faible, et que la participation des initiatives elles-mêmes a été assez faible. Mais c'était une première fois, donc nous retesterons l'aventure au prochain semestre. Sur la plupart des campus, notamment en région, il y a une augmentation du nombre de projets candidats. Cela commence à s'inscrire dans le paysage de la vie étudiante, ce qui nous réjouit. L'ensemble des projets a obtenu le nombre de voix nécessaires pour pouvoir être subventionné, à l'exception de deux projets sur le campus de Paris qui sont assez loin du seuil des 120 soutiens nécessaires. Si vous validez cette liste, nous aurons 88 initiatives étudiantes validées sur l'année universitaire, ce qui est très positif. Si l'on complète avec les actions des associations reconnues, les craintes relatives à la modification du règlement de la vie étudiante avec un risque d'appauvrissement de la vie étudiante n'ont plus lieu d'être : nous sommes au contraire sur une dynamique plutôt positive.

b) *Questions et observations*

**Clément DELORAS**

Avant de vous donner la parole, je voudrais saluer le travail de la DVE qui – nous ne l'oublions pas – mène un dialogue constant avec les étudiants au sujet des initiatives étudiantes. Nous le voyons notamment en CVE quand il y a des interrogations sur certains projets. Le travail préparatoire très

important permet aux étudiants d'affiner leur projet, voire de le réorienter. Il ne faut pas le sous-estimer.

c) *Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix cette liste des initiatives étudiantes.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 16 voix pour.*

*La liste des initiatives étudiantes est adoptée à l'unanimité.*

### **III. VALIDATION DE LA CONVENTION ANNUELLE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES PERMANENTES**

a) *Exposé*

**Andreas ROESSNER**

Nous vous soumettons aujourd'hui pour la deuxième fois la convention annuelle qui est destinée aux associations permanentes afin que nous puissions leur donner une dotation sur une base semestrielle, pour financer leur fonctionnement et leur activité. Après le dernier conseil, nous avons retravaillé avec la CVE quelques articles qui avaient fait l'objet de remarques, notamment de la part de Nicolas GUERRERO et de Maxime GABORIT. Je ne rentre pas dans les détails. Nous avons reformulé les articles 3b et 3c sur les conditions d'allocation de la dotation, ainsi que l'article 4b qui traite des partenariats qui doivent être validés par la direction de la stratégie et du développement. Nous avons notamment modifié les délais de réponse qui sont impartis, d'une part à la direction de la stratégie et du développement, d'autre part aux associations, afin de faire en sorte que les échanges puissent être fluides et permettre à chacun de réagir. Dans l'article 5B, nous sommes légèrement revenus sur les modalités de contrôle pour bien insister sur le rôle du CVEF. Finalement, dans l'article 8 qui traite de la résiliation de la convention, nous avons procédé à quelques changements d'ordre rédactionnel. Le texte qui vous est soumis est, je l'espère, la version finale et permettra de verser les subventions pour le semestre de printemps aux associations permanentes, dans les semaines qui viennent. Sachez que cette mouture du texte a été visée par la direction des affaires juridiques et des marchés. *A priori*, tout le monde est d'accord pour soumettre ce texte au vote aujourd'hui.

b) *Questions et observations*

**Céline BENTZ**

Pour les élus UNI, nous sommes un peu ennuyés par certaines dispositions de l'article 2, notamment la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui n'est pas forcément une idéologie. Nous aimerions que cette mention soit retirée ou reformulée ou simplement dire que les valeurs et les principes de Sciences Po doivent être respectés.

**Myrtille PUISEUX**

Bien plus que de discuter de cette expression au sein d'une convention, il me semble important de rappeler que, contrairement à ce que l'UNI a pu exprimer dans un précédent conseil, l'égalité réelle homme-femme n'est pas une idéologie, et la promouvoir n'est pas un prosélytisme : c'est une chose à laquelle les élus UNEF sont particulièrement attachés, cela fait même partie des valeurs de Sciences Po. Il est très important que les associations s'engagent, non seulement pour l'égalité qu'elles peuvent avoir au sein des statuts et des bureaux, mais également pour l'égalité réelle dans leur fonctionnement. Nous souhaiterions que cette phrase reste en l'état et que la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes reste un point important de cette charte.

**Sébastien THUBERT**

Il s'agit de faire apparaître les associations, comme c'est stipulé dans le préambule du règlement de la vie étudiante, comme étant acteurs à part entière de la politique d'égalité femme-homme de Sciences Po qui est inscrite partout. Il s'agit seulement de leur reconnaître une place particulière.

*c) Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix cette convention annuelle pour les associations étudiantes permanentes.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 14 voix pour et 2 abstentions.*

*La convention annuelle des associations étudiantes permanentes est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.*

**IV. VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 23 JANVIER 2017**

*a) Questions et observations*

**Hugo LABART-MANNEVILLE**

Ce n'est pas une observation sur le contenu, mais un rappel du souhait pour les élus de se voir transmettre les données quant au budget total de la CVE et, si possible, l'historique de l'année dernière afin que nous ayons plus de visibilité sur le budget à allouer cette année. Nous sommes actuellement dans une situation où nous donnons des financements sans savoir ce qui reste dans l'enveloppe. Les élus UNEF aimeraient avoir plus de visibilité sur ces enveloppes à allouer.

**Clément DELORAS**

Je pense effectivement que ce point rejoint l'échange que nous avons eu à propos de la C2S : il s'agit d'avoir à chaque fois un état de la situation budgétaire afin de prendre des décisions totalement éclairées.

*b) Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix ce relevé de décisions.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 13 voix pour et 3 abstentions.*

*Le relevé de décisions de la Commission de la Vie étudiante du 23 janvier 2017 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.*

**V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2016**

*a) Questions et observations.*

**Clément DELORAS**

Comme d'habitude, nous ne nous arrêtons pas sur les corrections formelles que je vous invite à transmettre, si ce n'est pas déjà fait, à Mme GASMI.

b) *Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets donc aux voix ce procès-verbal.

*Nombre de votants : 16.*

*Résultat du vote : 15 voix pour et 1 abstention.*

*Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016 est adopté à l'unanimité des votes exprimés.*

**VI. POINT D'ETAPE SUR L'ACTE II DU COLLEGE UNIVERSITAIRE**

a) *Exposé*

**Bénédicte DURAND**

Je suis ravie de faire un nouveau point d'étape sur ce projet de réforme du Collège universitaire de Sciences Po. Vous avez dans votre dossier un guide de lecture pour suivre quelques points d'étape particuliers sur lesquels je veux attirer votre attention. Au moment où nous parlons, 13 groupes de travail sont à l'œuvre pour opérationnaliser et formaliser la construction de la future maquette. Au cours de l'année universitaire, ces groupes ont eu un calendrier de travail échelonné et différencié en fonction des groupes, avec une priorité très forte, à savoir avancer sur la première année. Le projet de deuxième année commence également à émerger et nous commençons à peine à travailler sur la troisième année. Par ailleurs, nous avons des thématiques autour du parcours civique obligatoire, de l'accueil des étudiants en échange ou de la rédaction d'un référentiel de connaissances et de compétences qui constitue un des grands objets de notre future réforme. Je rappelle à ce conseil que ces groupes de travail associent des enseignants, des responsables pédagogiques de l'institution, mais également des étudiants qui sont très assidus à chaque groupe et qui participent pleinement à la construction du nouveau projet que j'espère pouvoir vous présenter au printemps. Nous imaginons être prêts à pouvoir exposer la cohérence du projet dans les trois mois qui viennent. Par ailleurs, je rencontre actuellement les étudiants de tous les campus du Collège universitaire. J'étais au Havre vendredi, j'ai rencontré les étudiants de Reims, il y a quelques instants. Ce tour des campus pour parler du Collège universitaire se poursuivra jusqu'à la mi-mars où je terminerai ce dialogue avec l'ensemble des étudiants sur le campus de Paris.

Le premier grand objectif de la réforme du Collège universitaire est une qualification et une visibilité accrues de ce futur Bachelor of Arts. Vous savez que nous avançons sur la structuration de parcours de majeures qui s'ouvriraient en deuxième année avec la possibilité de les préciser et de les clore en troisième année. Je n'en dirai pas plus aujourd'hui parce que la discussion est en cours. Nous avançons sur l'idée qu'il pourrait y avoir pour chacune de ces majeures, au premier semestre de la deuxième année, un affichage disciplinaire assez fort autour de couples de disciplines : l'économie et la sociologie pour la majeure Économies et Sociétés, le droit et la science politique pour la majeure Politique et Gouvernement et l'histoire et la philosophie pour la majeure Humanités Politiques. Mais nous ne sommes pas encore assez mûrs pour aller plus loin dans l'affichage de la deuxième année. En revanche, j'ai quelques éléments d'information plus précis sur la future première année. Nous sommes à peu près au clair sur le fait que cette première année proposerait 6 enseignements fondamentaux : les 5 disciplines qui sont le cœur de métier de Sciences Po – le droit, l'économie, l'histoire, la science politique et la sociologie bénéficiant de 36 heures de cours magistraux – auxquelles s'ajouteront 24 heures de conférences de méthode. Il y a une différence de 12 heures : pour chaque discipline, cette différence sera un espace de différenciation thématique, voire de différenciation en fonction du projet de chacun des campus en région. Par exemple, le cadre d'enseignement de l'histoire en première année à Sciences Po va changer : le futur cours fondamental de première année sera un cours sur le 19<sup>e</sup> siècle et les 12 heures de cours magistraux supplémentaires seront consacrées au 20<sup>e</sup> siècle et pourront s'articuler avec la spécialité géographique de chaque campus. Ce supplément de 12 heures fonctionnera pour le droit, la science politique et pour la sociologie. Seuls les économistes gardent un cours cohérent de 36 heures en cours magistral, mais avec 24 heures de conférences de méthode.

La grande nouveauté, c'est l'affirmation d'un sixième cours fondamental qui correspond à l'esprit du projet tel que Frédéric MION a souhaité le porter, c'est-à-dire le renforcement des Humanités dans la formation des étudiants du Collège universitaire. Il y aura un cours d'Humanités annualisé avec 24 heures de cours magistral et 24 heures de conférences de lecture ou de séminaires de lecture – nous déciderons de la dénomination dans un second temps. L'idée est d'alterner le cours magistral et le séminaire de lecture pour permettre, en l'espace de 15 jours, aux étudiants de lire entre deux cours les textes qui s'articulent au cours magistral. Cela pourra être un cours d'histoire, de philosophie, etc. Ce cours sera laissé à la main des équipes pédagogiques en campus, en fonction de l'aire culturelle qu'ils travaillent en particulier, avec la possibilité sans doute de pouvoir dédoubler ce cours dans une des langues spécifiques du campus. Notre souhait est que les séminaires de lecture puissent être de vrais espaces de contact des étudiants avec les textes dans des langues enseignées dans les campus, dans des formats restreints de discussion et de contact avec la langue originale. Cette première année a été conçue comme un socle et comme l'année d'accès la plus fondamentale et la plus partagée possible, en termes d'apprentissage, sans aucun prérequis linguistique d'entrée dans le cursus pour l'ensemble des campus, avec la possibilité pour chaque étudiant de se positionner. C'est au cours de cette première année, en découvrant chacune des disciplines de la maison, que les étudiants pourront définir et choisir le cadre de majeures qui les attirent pour leur deuxième année.

Il y a une autre nouveauté de la première année que je vous livre de manière informelle et à titre d'information : elle sera figée quand l'articulation entre la première, la deuxième et la troisième année sera visible. C'est bien la cohérence du parcours qui nous intéresse et la coexistence des années les unes après les autres. La nouveauté est un cours de mathématiques au premier semestre, avec un cours de statistiques obligatoire au second semestre. Nous avons considéré que nous devions faire un effort sur la maîtrise des compétences mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales, et cela dès la première année. Enfin, la dernière nouveauté de cette première année est la conférence d'actualités sur laquelle nous commençons à peine à travailler. Ce sera un moment où nous proposerons à des équipes pluridisciplinaires de travailler des questions d'actualité et de mettre les disciplines au contact de questions chaudes que les étudiants traversent dans leur vie. Voilà quelques mots sur cette future première année que nous présenterons dans sa maquette quand nous aurons avancé sur la deuxième année avec laquelle elle s'articulera fortement. Avec les équipes de la direction des études et de la scolarité, nous engageons le travail d'opérationnalisation, d'enjeu de créditation et de passage qui font la réalité de nos maquettes pédagogiques. Nous sommes heureux de constater que les campus, dans le cadre des groupes de travail, ont porté une architecture de cette première année de manière très efficace. Chaque département de notre faculté permanente est à l'œuvre en ce moment sur l'écriture d'une charte d'enseignement. Cet acte II sera l'occasion, pour notre communauté académique, d'exprimer et d'assumer aux yeux de l'institution, des étudiants et de nos partenaires nationaux et internationaux ce que sont l'histoire, le droit, la science politique et la sociologie au Collège universitaire de Sciences Po, en première année et pour les trois années. Il s'agit de partager les enjeux d'apprentissage pour nos étudiants.

Je vous propose de parcourir la fiche consacrée à la personnalisation des parcours. C'est tout l'enjeu de l'internationalisation de notre futur cursus. Le Collège universitaire est déjà largement internationalisé et a vocation à le rester. Nous réfléchissons à la possibilité d'offrir à tous les étudiants du Collège universitaire une ouverture internationale, avec un regard sur une zone géographique particulière. C'est l'enjeu des spécialités qui pourraient se déployer sur le campus de Paris : ce sujet est étudié dans notre groupe de travail. C'est un enjeu important pour dire que le Collège universitaire est internationalisé pour tous, ce qui suppose que nous nous adressions au monde entier sur l'ensemble de nos campus, dans un moment où nous refondons la visibilité de votre cursus et le caractère commun de notre Bachelor autour de ces trois majeures de type académique. La marque du Collège universitaire de Sciences Po, demain, ce sont ces trois parcours de majeures, mais la deuxième marque est le fait que la spécialité géographique, l'ouverture internationale, la mixité des publics étudiants internationaux et nationaux sont dans l'ADN de notre projet de formation. Un point sur le parcours linguistique pour chaque étudiant, pour rassurer les différentes inquiétudes que j'ai entendues. Nous devons être attentifs au fait que l'apprentissage des langues ne soit pas en situation de suprématie par rapport à l'apprentissage des savoirs fondamentaux qui sont le cœur de notre métier. Nous avons donc énoncé des moyennes horaires hebdomadaires, mais nous avons constaté – et c'est une évidence – que les étudiants nous arrivent avec des niveaux de langue extrêmement hétérogènes. Nous avons des

engagements minimaux à prendre vis-à-vis de nos étudiants, en particulier pour leur donner une carte de mobilité à l'international en master et éventuellement dans une logique d'insertion. Pour les étudiants nationaux, c'est autour de l'anglais, ce qui nous pousse à augmenter notre niveau d'exigence pour les étudiants français en anglais. Si le niveau C1 n'a pas vocation à paraître dans les objectifs de diplomation au niveau Bachelor, puisque cet objectif est inscrit au titre du diplôme de master, nous savons cependant que c'est peu ou prou le niveau de maîtrise qui permet une scolarité harmonieuse en anglais à l'international pour l'ensemble de nos étudiants. Nous tendons vers cela de manière dynamique pour le maximum de nos étudiants. Le deuxième élément d'objectif minimal, c'est qu'au moment d'une internationalisation accrue, nous devons ouvrir à tous les étudiants internationaux la possibilité de faire davantage de français s'ils le souhaitent. Cette logique du renforcement du français en langue étrangère au sein du Collège universitaire est un objectif que nous poursuivons. Et enfin, troisième objectif, la maîtrise d'au moins une autre langue et c'est là que se jouera la spécificité des campus. Nous devons travailler, en fonction des niveaux des étudiants quand ils nous arrivent, à les emmener le plus loin possible avec ces trois objectifs. Nous arrivons à un programme qui ne sera pas unique pour formaliser un contrat pédagogique avec nos étudiants sur la base de ces trois objectifs qui ne se traduiront ni par une réduction de l'offre linguistique dans le Collège universitaire et dans l'établissement, ni par une réduction moyenne des heures de langue. En revanche, nous souhaitons travailler sur la qualité de ces cours de langue et cesser deux pratiques qui nous paraissent être des facteurs d'échec sans aucun bénéfice pour nos étudiants, à savoir l'inflation déraisonnable des heures de langue sur des semestres de travail déjà très chargés et le tourisme linguistique qui les emmène vers l'échec dans les langues et dans les enseignements fondamentaux du Collège universitaire.

L'innovation pédagogique est au cœur de notre projet, avec de nouveaux objets comme les séminaires de lecture, des conférences d'actualité et des ateliers méthodologiques qui seront des moments d'activité très forts autour des majeures. Il est prévu un élargissement du calendrier universitaire avec des jours intégrés au calendrier pédagogique de chaque campus. Nous sommes passés d'une treizième semaine à l'idée de « jours projets » dont la dénomination reste à confirmer. En campus, nous observons beaucoup de ces moments d'apprentissage où les étudiants assument davantage le projet de formation et où les rythmes d'étude sont différenciés par rapport au rythme traditionnel de scolarité. Nous pensons que ces jours sont très utiles et doivent nourrir le futur projet de formation. Je ne serai pas longue sur les nouveaux enseignements et sur l'enjeu du numérique et de la science et de la société. Nous avons demandé aux équipes d'enseignants qui travaillent sur ces questions dans l'établissement de nous proposer une charte d'enseignement. Nous savons déjà que cette formation commune de deuxième année autour de la culture et des enjeux du numérique et de la science et de la société sera construite comme des espaces d'innovation pédagogique spécifiques, notamment en nous inspirant de projets comme FORCCAST, avec des logiques de controverse et de simulation, dans des logiques un peu cliniques, avec l'idée de mettre l'étude de cas au cœur de ces nouveaux objets pédagogiques. Quant au campus numérique du Collège universitaire, il ouvrira ses portes au moment où nous accueillerons nos nouveaux étudiants du nouveau Bachelor en septembre prochain. Ce sera l'espace digital à un horizon qui n'est pas celui du campus en présentiel. Il permettra la mise à disposition de ressources et d'information, la lisibilité des parcours et le partage pédagogique entre enseignements et étudiants. Je le dis tout de suite : tout ne sera pas prêt en septembre. Nous construirons cela progressivement, année après année. Nous en ferons surtout un espace de qualité pédagogique puisque ce sera un espace à l'attention de tous les étudiants du Collège universitaire.

Enfin, le quatrième objectif de cet acte II est une formation engagée. C'est un axe puissant de la réforme, à savoir que l'acte II est l'occasion pour l'institution de réaffirmer sa responsabilité sociale dans un certain nombre de champs. Le point 12 montre comment nous pilotons notre diversité et ce que veut dire la diversité dans un établissement comme le nôtre. Si vous avez lu la presse ces derniers jours, vous savez que nous sommes questionnés sur ce sujet et parfois caricaturés sur un petit segment de notre action en la matière. Nous avons des premiers éléments de réponse : vous avez vu l'opération Plan Campus. L'acte II réaffirme ce souci de nous engager dans une responsabilité institutionnelle au service de la diversité. Par ailleurs, les Humanités ne portent pas à elles seules la question de la pensée critique des sciences sociales face au monde, ni la façon dont nous formons nos étudiants à l'exercice de leurs responsabilités. Néanmoins, dans le monde tel qu'il se transforme autour de nous, nous pensons que la culture et la pensée critique, au travers de sciences humaines plus présentes et mieux articulées aux sciences sociales, constituent une urgence dans notre projet d'établissement. C'est en ce

sens que nous avons bâti un sixième fondamental en première année et que nous proposons un parcours Humanités politiques. Quant à l'Europe, c'est l'occasion de redire que nos programmes de spécialité géographique mettent en écho les zones du monde avec l'Europe. Que dit Sciences Po de l'Europe ? Comment enseignons-nous l'Europe à Sciences Po ? Comment se posent les relations de l'Europe au monde ? Qu'est-ce que l'Europe a à dire sur elle-même ? C'est vraiment au travers des enseignements que nous reposons cette question, dans le redéploiement de la carte des enseignements et cela, bien entendu, pour l'ensemble de nos campus. Je ne reviens pas sur les enseignements nouveaux qui sont portés par la communauté pédagogique de Sciences Po. Un dernier point pour terminer : nous ouvrons la semaine prochaine la première session du groupe de travail sur le parcours civique obligatoire. Cette idée nous est venue du groupe de travail croisé sur les innovations pédagogiques et les innovations sociales. Il s'agit de voir si l'engagement est une compétence que nous savons mesurer, reconnaître et évaluer, et dont nous savons dire ce qu'elle est au-delà de la bonne volonté de nos étudiants. Nous pensons que c'est le cas. Nous allons écrire une charte sur les nouvelles connaissances et compétences dont nous attendons que nos étudiants fassent preuve. Un des principes de ce parcours, c'est qu'il sera à la main de l'étudiant: ce sera à chacun d'entre eux, en fonction de sa maturité, de son rapport au monde et de ses centres d'intérêt, de choisir la forme de son engagement. Cela pourrait dans le cadre d'un projet collectif, d'une association, d'un investissement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, pendant les 4 premiers semestres ou à l'international en troisième année. Nous reconnaitrons ce parcours comme l'ensemble un élément du futur Bachelor au terme du cursus en six semestres du futur Bachelor de Sciences Po.

*b) Questions et observations*

**Clément DELORAS**

Merci beaucoup, Mme DURAND pour cette présentation complète qui, je l'imagine, va susciter de nombreuses interventions.

**Fanny CHEVALIER**

L'UNEF a une question sur l'articulation pédagogique entre les campus et les spécialisations géographiques. Il y a un projet de mettre en place une spécialité Europe à Paris qui serait, en quelque sorte, le miroir de celle de Reims. Nous nous interrogeons sur le sens pédagogique d'avoir une spécialité similaire. Serait-ce une spécialité à part entière sur le campus de Paris ou s'agirait-il de programmes identiques ? Si c'est le cas, n'y a-t-il pas un risque de sélection économique par les personnes pouvant se permettre d'étudier sur le campus de Paris, et inversement ?

**Alexandre MARIANI**

J'ai reçu beaucoup de questions de la part des salariés. Je vais m'en tenir à deux questions. La première porte sur l'éventualité de l'ouverture du campus de Paris à la procédure internationale : est-ce d'actualité ? Par ailleurs, j'ai bien compris que ce qui est d'actualité, c'est la première année. Mais sur la troisième année, est-ce que le principe d'une troisième année à l'étranger pour tous les étudiants est confirmé ?

**Céline BENTZ**

Premièrement, une question qui concerne la troisième année, comme M. MARIANI : si nous avons compris, la possibilité de faire un stage est remise en cause, ce que nous regrettons un peu dans la mesure où cela offre un aspect professionnalisant qui est assez profitable aux étudiants. Par ailleurs, en ce qui concerne les « jours projets » ou la treizième semaine, c'est sans doute une très bonne chose, mais cette année, nous avons difficilement bénéficié d'une semaine de révision. Je crois que les étudiants seraient assez mécontents de savoir qu'ils ont droit à plus de pédagogie, mais à moins de temps pour réviser. Enfin, nous avons entendu, sans savoir si c'est vraiment fondé, que le cours de mathématiques pourrait être délivré sous forme d'e-learning. Est-ce que ce sera le cas ?

**Jérémy PERELMAN**

Je vois que ce chantier avance de manière énergique. Dans le groupe sur les innovations pédagogiques, nous avons beaucoup réfléchi sur les rythmes et comment nous pouvions les articuler.

Je vois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été harmonisées et rajoutées. Nous passons à 36 heures de cours magistraux : nous n'étions pas dans cette direction dans le groupe de travail. Il ne faut pas non plus trop réduire les langues et l'on ajoute un certain nombre de choses. Je me demandais si l'opérationnalisation, qui repose sur des calculs financiers et autres, permet de garder en tête que, notamment en première année, il faut renforcer les savoirs fondamentaux, mais aussi laisser respirer les étudiants.

### **Clément DELORAS**

Je vais vous laisser répondre à cette première salve de questions. Pour compléter la question de M. PERELMAN sur le rythme, sommes-nous restés sur une logique de travailler avec 12 semaines par semestre, avec des conférences à 23 maximum ? Vous évoquez la possibilité de travailler avec des temps différents : le nombre d'étudiants peut, par rapport aux innovations que vous évoquez, changer complètement la donne.

### **Bénédicte DURAND**

La direction des affaires internationales et la direction de la scolarité travaillent très étroitement en ce moment sur la question de l'opportunité d'ouvrir le campus de Paris à la procédure internationale et sur le principe de quelle(s) spécialité(s) réservée(s) au seul campus de Paris. La dernière fois que nous nous étions vus, j'ai dû évoquer la possibilité de renforcer la dimension européenne de l'établissement avec la possibilité de faire vivre deux spécialités Europe, en écho l'une de l'autre, à Paris, à Reims, à Dijon et à Nancy, avec cette idée d'un carré européen et avec des questions sous-jacentes qui sont : quelle Europe où ? Pourquoi faire ? Quels enseignements communs et quelle différenciation ? Quelle logique d'affectation ? Ces questions complexes sont évidemment travaillées par nos équipes. Vous avez identifié les zones de risque en termes de logique d'affectation des étudiants. Il se pose des questions de concurrence entre spécialités si elles sont équivalentes d'un campus à l'autre. Toutes ces questions – et je vais être extrêmement frustrante –, nous ne sommes pas aujourd'hui prêts à y répondre clairement et de manière satisfaisante. C'est un sujet très délicat. L'ouverture du campus parisien à l'international a des impacts forts en termes de visibilité, avec des enjeux sur les campus potentiellement concernés par une concurrence parisienne très forte. Notre enjeu est de renforcer notre Collège universitaire dans ses sept dimensions géographiques. Nous devons en effet être très attentifs au projet parisien, mais nous avons plus de temps puisque nous sommes dans une logique d'ouverture éventuelle du campus à la procédure internationale et à l'installation d'une spécialité géographique au plus tôt pour la session 2018. Nous croyons que cette option est intéressante pour l'établissement : si nous arrivons à construire une option qui nous sécurise, nous irons dans cette direction parce que cela renforcera l'attractivité de notre campus à l'international, parce que cela participera d'un message que nous souhaitons donner, à savoir que si tu veux venir à Sciences Po, tu dois te placer dans une logique d'ouverture au monde très forte. C'est le sens de la troisième année à l'international, qui est évidemment maintenue et renforcée dans son articulation avec la deuxième année. Ce qui suppose un cinquième semestre d'études obligatoire. C'est une hypothèse que nous avons posée dès le départ, à savoir que nous ne pouvons pas avoir un tel différentiel entre les étudiants qui font 4 semestres et ceux jusqu'au double diplôme qui en font 8, c'est-à-dire deux fois plus. Cela pose un problème d'homogénéité du diplôme intermédiaire à Sciences Po en termes de maîtrise de certaines connaissances académiques. Oui, nous sacrifions l'année complète de stage à l'international, qui posait des difficultés assez fortes : cela ne nous plaçait pas dans des normes suffisamment sécurisées. En revanche, nous gardons la possibilité de proposer aux étudiants qui le souhaiteraient un sixième semestre de stage. Nous travaillons le montage de la future maquette pour que l'obtention des crédits nécessaires à clore la majeure ne suppose qu'un semestre supplémentaire d'étude. Les majeures étant pluridisciplinaires et très larges, elles nous permettront cette souplesse. Nous pouvons aussi imaginer des stages qui valident en complément du séjour d'études. Une transformation du modèle nous a paru indispensable : nous étions trop atypiques au regard des standards internationaux pour prétendre entrer dans un cadre international de diplomation.

## **Cornelia WOLL**

J'ajoute que depuis la loi de 2014, un stage au cours d'un projet pédagogique s'inscrit dans une formation de 200 heures sur l'année universitaire. C'est ce qu'évoquait Bénédicte DURAND quand elle disait que nous devons nous inscrire dans cette notion qui dépasse Sciences Po.

## **Bénédicte DURAND**

S'agissant des mathématiques, nous avons posé un élément de diagnostic d'insatisfaction sur la manière dont les mathématiques étaient enseignées dans notre établissement : cela ne questionne pas la qualité des enseignants, mais l'articulation avec les sciences sociales. Nous n'avons pas assez de lien entre l'économie, la sociologie et les compétences mathématiques utiles au traitement des données dans ces disciplines. Nous allons renforcer le domaine statistique qui est absolument nécessaire à toutes les disciplines que nous enseignons. Et nous allons travailler à reconstruire des enseignements mathématiques qui ne travaillent pas pour eux-mêmes, mais qui travaillent en fonction des objets dont les économistes, les sociologues et les historiens peuvent avoir besoin. Quant au e-learning, vous posez la question pour les mathématiques, mais elle se pose pour l'ensemble des enseignements, à savoir comment notre établissement entre dans une politique de digitalisation. C'est un des modèles les plus hybrides possible que de proposer des outils distantiels qui viennent accompagner une logique présentielle. Le mélange entre d'une part l'autonomie de l'étudiant qui prend en charge des ressources qu'il trouve dans nos outils digitaux, et d'autre part la présence de l'enseignant qui est capable de lui donner du feedback, de la discussion, de la validation et de la correction, est le modèle qu'il nous semble intéressant de développer pour les mathématiques. Et je pourrais le dire pour l'ensemble des enseignements. C'est ce que nous essayerons de construire le plus possible.

La dernière question sur les rythmes. Nous n'avons pas ajouté de choses sans en enlever. Le 36-24 marque la fin des deux cours d'histoire, des deux cours de droit et des deux cours d'économie. Les économistes, les juristes et les historiens se sont mis d'accord et partagent avec nous cette philosophie de la première année d'initiation. Nous reconstruisons les outils pédagogiques qui nous paraissent plus adaptés aux besoins d'un public mixte international et national, avec la diversité des parcours scolaires, dans un effort de resserrement autour d'une logique introductive à chacune des disciplines. 36+ 24, c'est en fait 24 + 24 +12 : ces 12 heures seront différentes du modèle traditionnel entre cours magistral et conférence de méthode. Vous avez raison de dire que nous avons une première année qui est assez traditionnelle du point de vue de la pédagogie puisqu'elle réaffirme l'importance du cours magistral. Elle est dans la continuité des 12 semestres avec la présence des cours magistraux traditionnels de Sciences Po. Nous pouvons le regretter, mais je l'assumerai au regard des étudiants et de l'institution : c'est sans doute la condition qui était absolument indispensable pour que nous travaillions au partage de cette culture de première année entre tous les campus. C'est-à-dire que l'inventivité, la diversification et la créativité pédagogique ne peuvent se jouer sur tous les objets dans un collège aussi fragmenté d'un point de vue géographique. Nous avons besoin que la faculté permanente se réinvestisse dans l'ensemble des campus. Nous avons besoin de repartager une culture commune des enseignements fondamentaux. Nous le faisons dans un cadre assez traditionnel de notre maison. Cela ne répond à la question de ce que seront nos conférences de méthode. Sur ce sujet, je renvoie la responsabilité aux enseignants : continuons-nous, à Sciences Po, de donner les conférences de méthode telles que nous le faisons ? J'ai une réponse personnelle à cette question. D'une certaine manière, c'est aux équipes pédagogiques futures de le faire, au titre du référentiel de connaissances et de compétences que nous aurons écrit qui donnera une part plus belle à la prise de parole, à l'exercice de l'esprit critique et à l'écriture collective. Ces nouvelles chartes pédagogiques seront des éléments d'impulsion et de rénovation qui peuvent se jouer de manière très intéressante dans ces petits groupes – certes à 23 étudiants. Il est vrai que nous avons fermé ces questions pour le campus parisien parce que nous avons un cadre fonctionnel qui nous contraint fortement. Pour le coup, lorsque nous aurons une offre commune et un pacte pédagogique reconstruit entre les sept campus, nous pourrons faire de la différenciation horaire, de rythme et de support de manière beaucoup plus tranquille et sereine, dans des collectifs plus restreints. Je pense notamment aux campus en région parce que nous aurons renoué, pour les 5 ans à venir, un pacte pédagogique de progression que nous vérifierons de manière articulée. Oui, nous avons fait de nouveaux objets qui transforment la conférence de méthode, avec des séminaires de lecture, des conférences d'actualités et des ateliers méthodologiques. Nous essayons de mettre du temps qui environne les 12 semaines pour proposer aux étudiants, notamment parisiens, et

sans en démunir la matière, des formules un peu différentes. Nous modifions la formation commune des deuxièmes années autour de l'étude de cas : les étudiants se retrouveront tous ensemble, en trans-majeures, dans des pratiques autour des objets numériques et scientifiques. Par ailleurs, nous travaillons sur la fin de la deuxième année, sur le quatrième semestre, à faire revivre le transdisciplinaire de manière forte. C'est une idée qui se précise dans les groupes de travail.

### **Clément DELORAS**

En termes de transversalité et pour répondre à l'observation sur les mathématiques, je vous rappelle que pour entrer au Lycée de Platon, il fallait être géomètre. Nous en venons à une dernière série de questions.

### **Sebastian ENNING**

Je crois que je n'ai pas compris les choses au sujet des langues et la possibilité de suivre des cours dans les langues qui sont enseignées dans les campus régionaux. Comment voulez-vous garantir un très haut niveau en écriture et en expression dans la troisième langue ? En plus, j'ai parlé avec quelques étudiants d'ici qui aiment la possibilité d'avoir un atelier d'écriture au niveau académique pour l'anglais. Est-ce que vous avez des idées pour institutionnaliser cela dans d'autres campus ? Deuxième question, quel rôle a le mémoire si des étudiants veulent poursuivre avec un mémoire à la fin de la deuxième année.

### **Myrtille PUISEUX**

Une question et une remarque sur les langues, sujet qui inquiète énormément les étudiants des campus en région parce qu'ils y sont très attachés. Vous avez dit qu'il n'y a pas, pour le moment, de limite horaire définie pour le nombre d'heures hebdomadaires de langue. Nous avons entendu parler de 6 heures par semaine, ce qui nous semble difficilement tenable pour obtenir un C1 à la fin du Bachelor. Et une grosse question se pose au niveau de la troisième année à l'étranger. Nous comprenons la nécessité d'avoir un niveau d'anglais suffisant, à la fois pour le master et pour l'insertion professionnelle, mais tous les étudiants ne veulent pas partir dans un pays anglophone. Par exemple, les étudiants du campus de Poitiers qui souhaitent aller au Brésil en troisième année, mais qui ne sont pas lusophones à leur arrivée, il faudrait qu'ils arrivent en deux ans à avoir un C1 en anglais, en espagnol et à parler portugais : comment réussir à avoir un C1 avec des cours en présentiel de bonne qualité et commencer une nouvelle langue ?

### **Augustin RHONE**

J'ai quelques remarques. Nous voudrions savoir si les ateliers artistiques seront maintenus à l'identique. Par exemple, au Havre, nous sommes assez attachés à certains ateliers, comme la calligraphie ou d'autres cours en partenariat avec l'école d'art du Havre. Ensuite, nous n'avons pas trop compris la cohérence et le but des « jours projets ». Les étudiants ont notamment peur que cela empiète sur la semaine de révision. Enfin, sur la réforme en général et la façon dont elle a été menée, du point de vue des campus, nous avons le sentiment qu'elle est extrêmement centrée sur Paris et de ne pas être impliqués dedans, puisque la moitié des étudiants concernés par cette réforme ne sont pas impliqués dans l'action. Nous pensons qu'il serait bien d'impliquer les étudiants des campus.

### **Nicolas METZGER**

Merci Mme DURAND pour cette présentation que nous écoutons à chaque fois avec autant de plaisir. Nous serons également ravis de connaître la maquette finalisée au printemps. Je vous souhaite d'arriver à tenir les délais. En tout cas, la passion que vous manifestez pour cette réforme montre que vous avez envie de les tenir. Nos encouragements vous accompagnent. Je souhaite formuler trois remarques. La première porte sur les mathématiques et les statistiques : c'est une très bonne chose de mettre l'accent sur ces matières. Il ne s'agit pas de transformer nos étudiants en ingénieurs, mais la *data* irrigue aujourd'hui tous les champs de compétence et il faut pouvoir l'exploiter et apprendre à l'exploiter. Je me demande comment vous comptez l'enseigner. Aujourd'hui, les cours de statistiques proposés à nos étudiants reposent notamment sur l'utilisation de Stata, qui a le défaut de ne pas être un logiciel libre et d'être soumis à licence. A mon avis, pour bien enseigner les statistiques à des étudiants qui ne sont pas majoritairement pas des statisticiens ou des mathématiciens de formation, nous

devrions essayer de *gamifier* notre approche et commencer par proposer des enseignements plus pratiques. Il serait plus utile d'enseigner les statistiques aux étudiants à travers de l'utilisation de Python par exemple, qui est l'un des langages les plus utilisés pour le *big data*, plutôt que de les enseigner de manière théorique et abstraite, avec un logiciel comme Stata dont l'usage n'est pas le plus répandu. Cela permettrait en outre de proposer davantage d'enseignements à distance, parce que pour apprendre à coder, il n'y a rien de mieux que de se confronter à un projet chez soi, derrière son ordinateur, quitte à s'appuyer sur du e-learning. La plupart des MOOC portant sur l'apprentissage du code fonctionnent proposent des « projets » à la fin de chaque cours. Je pense que nous devrions nous inspirer de ces bonnes pratiques dans la manière d'aborder ces matières, sachant que nous nous adressons à un public qui n'est pas scientifique.

Ma deuxième remarque porte sur le format des conférences de méthode. Vous avez évoqué le fait qu'il devait évoluer et je pense effectivement que c'est souhaitable. En France, nous avons un rapport à la classe très particulier par rapport aux autres pays du monde, et ce depuis la primaire. Là où nous avons le plus évolué, c'est probablement en maternelle. Étrangement, de la primaire à l'université, le rapport à la classe est le même qu'il y a 150 ans et Sciences Po n'échappe pas totalement à cette critique. Il est donc positif de réfléchir à de telles évolutions et aux nouvelles charges qui en découleront pour les enseignants. C'est un nouveau défi pour eux. En revanche, je m'inquiète de la charte enseignante que vous avez évoquée. D'une part, je constate une multiplication des chartes : il serait donc utile d'harmoniser les différentes chartes enseignantes une bonne fois pour toutes, et de regrouper dans une charte unique l'ensemble des valeurs de Sciences Po et les points particuliers de vigilance, comme la lutte contre le harcèlement ou le sexisme. Toutefois, indiquer dans une charte enseignante des contenus pédagogiques précis et la manière de les aborder, ça me paraît un peu dangereux et peut-être même anticonstitutionnel au regard de la liberté d'enseignement. Je pense qu'il faut laisser une marge de manœuvre aux enseignants, tout en appelant à leur responsabilité sur les certains sujets. Cela me permet de faire le lien avec votre point sur « l'Europe au cœur du projet de l'établissement ». Il ne s'agit pas de vous indiquer mon opinion sur l'Europe, mais à l'heure où l'on assimile souvent Sciences Po à une école de la pensée unique, il n'est pas peut-être pas judicieux – même si l'on y enseigne évidemment les mécanismes européens et le fonctionnement des institutions européennes, et même s'il y a une pensée pro-européenne qui se diffuse facilement à Sciences Po, n'oublions pas qu'il existe aussi une pensée antieuropéenne et/ou antimondialisation – d'afficher aussi frontalement que Sciences Po porte ce projet politique. Cela ouvre les critiques sur le conformisme de cette école, que nous pouvons entendre, mais dont je pense que nous devrions essayer de détacher Sciences Po. La question de savoir si l'on est pour ou contre l'Europe n'est pas le sujet, je pense simplement qu'il ne faut pas le mettre en avant de manière aussi évidente.

Enfin, mon dernier point porte sur le campus numérique qui est un projet intéressant. Je parlais avec Mme HERLIQ de l'outil Moodle qui fonctionne bien et qui propose de nombreuses fonctionnalités, mais que personne ne connaît, en tout cas du côté des enseignants. Pour que le campus numérique fonctionne, il faut que tout le monde l'utilise. Nos étudiants n'ont, pour la plupart, aucun mal à utiliser les outils qu'on leur donne. Du côté des enseignants, c'est plus compliqué, sachant que la plupart n'utilisent même pas leur adresse mail de Sciences Po : seuls 20 % d'entre eux y accèdent réellement. Je pense qu'au lieu d'avoir l'ambition de recréer un campus numérique *sui generis*, il faut être vigilant à bien utiliser les outils actuels, à ne pas trop mettre de nouveauté et à bien faire fonctionner ce qui existe aujourd'hui, qui ne tourne pas encore suffisamment et qui gagnerait à être plus utilisé.

### **Clément DELORAS**

Vous l'avez noté, j'ai laissé nos échanges se dérouler sans contrainte de temps, ce sujet étant central. Plus personne ne souhaitant intervenir, Mme DURAND, je vous laisse répondre.

### **Bénédicte DURAND**

Au sujet du mémoire, je vous disais que nous venons d'ouvrir la réflexion sur la troisième année. Nous ne sommes pas mûrs pour définir la forme que prendra l'évaluation finale du Bachelor. Est-ce que cette forme sera unique ? Nous n'envisageons pas forcément les choses de cette manière. Nous avons besoin, néanmoins, d'avoir articulé la première, la deuxième et la troisième année de manière plus forte pour savoir quelles seront les options pour les étudiants en termes de validation ou de sommation de ce parcours. Mais nous savons que la question de l'écriture d'un mémoire sur ce parcours de trois

années est une option intéressante. D'une certaine manière, elle est déjà assumée par les universités partenaires qui accueillent les étudiants en troisième année. Ce parcours de Bachelor se termine à l'international : il faut aussi que nous travaillions sur le ressort de mobilité entre la deuxième et la troisième année et sur la différenciation des vécus étudiants durant cette troisième année pour ouvrir la carte des possibles en termes d'évaluation finale. Ce sera sans doute une carte un peu différenciée.

Sur la question linguistique, je n'ai sans doute pas été suffisamment claire. Il me semble avoir clarifié un certain nombre de choses sur les horaires hebdomadaires moyens pour chaque étudiant pendant les trois années d'étude. Cet affichage d'un taux moyen horaire nous a permis, dans un premier temps de la réflexion, de nous affranchir des surcharges d'apprentissage horaire pour les langues et de définir la mesure hebdomadaire raisonnable pour un étudiant qui, par ailleurs, fait du droit, de la sociologie, des mathématiques, des ateliers artistiques, etc. Nous envisageons d'aborder ce sujet du point de vue de nos objectifs finaux qui ne sont en aucun cas – et je l'ai dit – l'obtention d'un C1 en fin de parcours, mais en revanche l'engagement obligatoire, stimulé et accompagné autour du meilleur niveau d'anglais possible, en fonction du niveau d'arrivée. De ce point de vue, les étudiants sont dans des situations extrêmement hétérogènes. Bien entendu, nous travaillons sur le niveau de maîtrise de l'anglais à partir duquel nous autoriserons le déclenchement d'une autre langue. Pour les étudiants qui arrivent bilingues, trilingues ou quadrilingues dans le Collège universitaire, les choses se joueront différemment. Nous avons travaillé sur des parcours qui seront différenciés. Par ailleurs, nous souhaitons emmener les étudiants non francophones, plus que ce n'est le cas actuellement, vers un maniement de la langue pour un usage social et d'ouverture. Nous ne pouvons pas porter des projets de parcours civiques et d'intégration à la communauté des élèves de Sciences Po dans leur campus et à l'extérieur et, en même temps, organiser les choses de telle manière que des étudiants ne disposent pas des outils pour communiquer avec leurs partenaires.

Vous posez la question de la qualité et des ateliers d'écriture : tout cela doit vivre et être encouragé. De ce point de vue, le tutorat permet de nombreuses choses, notamment dans les campus en région parfois avec des bonnes pratiques qui restent trop longtemps inconnues des voisins. La mise en cohérence ne signifie pas l'uniformisation : c'est le partage des meilleures pratiques. C'est aussi la découverte de ce qui peut être inspirant chez l'autre. De ce point de vue, il y a des choses qui nous paraissent devoir être valorisées. C'est toute la question de la vitalité de l'innovation pédagogique et de la manière de la transformer. Je pense qu'aucun doyen et aucun directeur d'établissement dans le monde n'a à prescrire l'action pédagogique. En revanche, ce que prétend faire ce moment d'écriture de nos objectifs communs, c'est établir quels sont les objectifs que nous partageons. Mais la liberté de faire vivre, d'expérimenter, voire de se tromper doit absolument présider dans l'établissement. Je ne voudrais pas avoir été mal comprise en disant que l'écriture des chartes est un vadémécum d'une méthode d'enseignement : ce serait totalement absurde. En revanche, cette charte précisera les raisons de cet enseignement, ainsi que les objets de connaissance et les lectures que l'on considère indispensables dans le bagage d'un étudiant ayant le Bachelor de Sciences Po, quelle qu'ait été son expérience différenciée en campus. Les ateliers artistiques sont un élément de continuité absolue dans ce projet : ils sont un espace extrêmement puissant du point de vue de la connaissance et de l'expérience étudiante. J'ai relu la charte 2011 sur ces ateliers artistiques et je n'ai pas un mot à changer. Il me semble qu'il y a un consensus autour de ces objets d'enseignement. En revanche, le club d'échecs du campus n'est pas un atelier artistique et nous le dirons. S'il n'y a pas de mise en écho des réalités économiques, sociales et politiques avec un discours esthétique ou une pratique culturelle spécifique, nous ne sommes pas dans l'esprit de l'atelier artistique. Ce n'est pas un club de peinture, mais un objet qui articule nos pratiques et nos enseignements à l'art, à l'émotion et à l'individu étudiant. Nous travaillerons pour que ces ateliers soient de grande qualité dans tous les campus.

Les « jours projets », vous ne savez pas très bien ce que c'est : moi non plus, et c'est très bien. D'une certaine manière, je l'assume. Il faut que cela puisse être des espaces au plus près des communautés étudiantes et des équipes en campus qui ont des partenaires et des interlocuteurs, une scène artistique et un rapport à l'international différents. Les « jours projets » n'ont qu'une couleur commune, à savoir une couleur pédagogique : les étudiants sont acteurs de ces moments. Il peut s'agir de séjour d'étude, de simulation, de controverse autour d'un objet scientifique ou tout cela à la fois. L'idée est de différencier le cours des 12 semaines classiques dont j'espère que cet acte II inscrira la transgression sur le modèle commun de Sciences Po.

J'en viens à la consultation étudiante et des campus. M. METZGER m'encourageait pour être à l'heure au rendez-vous de la réforme et je le remercie pour ses encouragements. Le temps que je passe, à titre personnel, dans le dialogue avec les étudiants, à la fois avec les organisations représentatives, avec vos élus dans le cadre des groupes de travail et à l'extérieur, et le fait que les équipes des campus sont dans tous les groupes de travail depuis 20 mois me permettent de vous dire très tranquillement que je n'accepte pas du tout cette critique-là. Je vous le dis très sereinement.

### **Augustin RHONE**

Je parlais des étudiants.

### **Bénédicte DURAND**

Les étudiants sont là. L'UNEF a une élue qui porte le titre de représentante des étudiants en campus. Je l'ai reçue, avec le bureau de l'UNEF, à plusieurs reprises, pendant de longues heures. Je suis au maximum ouverte dans un dialogue avec les étudiants dont je crois qu'on ne peut pas me faire l'injure qu'il n'existe pas. Franchement, je n'entends pas le reproche, je vous le dis très tranquillement.

Sur les trois questions que vous posez, M. METZGER, sur les mathématiques et les statistiques, j'avoue mon niveau d'incompétence. Sur la « gamification », je pense que c'est un outil pédagogique qui doit traverser l'ensemble des enseignements. Nous devons construire cette nouvelle offre et j'espère que nous saurons le faire de manière innovante et adaptée pour un public non spécialiste qui fait des sciences humaines et sociales. Nous veillerons à ce que ce soit le plus interactif possible. S'agissant des conférences de méthode, il s'agit de définir comment, avec ce nouveau cadre général, avec des objectifs précis, nous saurons animer de l'action pédagogique individuelle et collective autour des enseignants et des animateurs de conférences de méthode. Tout cela doit être pensé dans une logique d'accompagnement et pas dans une logique de prescription. Ce n'est franchement pas la logique qui préside à la réforme. Néanmoins, je peux dire que nous envisageons, au moment où nous portons cette réforme sur les fonts baptismaux, la création d'un comité pédagogique qui permettra la circulation d'informations entre les enseignants, entre les responsables pédagogiques et entre les campus. Nous espérons que cela nous permettra d'avoir un dialogue plus étroit avec la communauté pédagogique. Nous savons que c'est un véritable challenge à Sciences Po.

Le campus numérique n'est surtout pas un outil qui vient s'ajouter et qui serait la vulgate du nouveau Collège universitaire. C'est bien entendu la porte visible et unique à de nombreux outils qui sont déjà dans le paysage, mais qui ne sont pas connus, qui ne sont pas accessibles à tous les étudiants et qui ne constituent pas une culture commune. Le campus numérique n'est pas un nouvel objet : c'est une nouvelle porte pour rendre les choses plus cohérentes et plus visibles, et permettre la création d'une véritable culture commune. En effet, comme vous, nous avons fait le constat qu'il existe plein de choses passionnantes en termes d'innovation pédagogique et d'outils, mais que la culture pédagogique commune n'est pas donnée à cette maison. D'une certaine manière, ce campus numérique présente les espaces de partage et les ressources pour les premières, deuxième et troisième années. Voilà son ambition qui n'est certainement pas de construire un nouvel étage dans l'écosystème numérique de l'établissement.

Sur l'Europe, sans prendre position à titre personnel – parce que cela n'est pas mon travail d'avoir un point de vue personnel sur cette question –, je fais le constat que nous sommes un établissement français positionné en Europe. Un certain nombre d'étudiants internationaux viennent à Sciences Po plutôt qu'en Asie parce qu'il vient dans un établissement français en Europe. Par ailleurs, nous avons aujourd'hui une offre qui est très puissamment animée d'enseignements sur l'Europe. Cela ne dit rien de ce que l'on doit dire de l'Europe, ni du projet européen. Cela dit simplement que cette identité, y compris dans sa logique contestatrice par rapport à telle ou telle orientation de l'Union européenne, doit être travaillée pour la simple raison que c'est le vécu et donc une partie de l'apprentissage de nos étudiants. Un jeune Chinois qui vient au Havre vient dans un port d'Europe : quelle est cette réalité ? Qu'est-ce qu'on lui en dit ? Qu'est-ce que ça engage en termes de connaissances économiques, politiques, de rapport à l'autre, à la nature ? Est-ce que l'on n'en dit rien ? Est-ce qu'il n'y a rien à dire de cela ? Est-ce que la globalisation de l'enseignement est aussi complète que cela ? Je ne le crois pas. Nous portons cet héritage-là et cela ne suppose aucune vulgate et aucune prise de position : cela suppose que nous proposons à nos étudiants nationaux, européens et non européens, puisqu'ils sont en Europe, d'éclairer cette expérience d'un regard. Par ailleurs, nous avons une formidable communauté

académique qui travaille ces questions-là. Je trouve absolument incroyable que ça ne soit pas vivant dans le cursus de nos étudiants. Pardon pour cet enthousiasme.

**Clément DELORAS**

Merci, Mme DURAND, pour cet échange extrêmement nourri. Nous nous reverrons au printemps pour la présentation finale de la maquette.

**VII. PROJET DE CREATION D'UN MASTER « INNOVATION ET TRANSFORMATION NUMERIQUE » EN PARTENARIAT AVEC TELECOM PARISTECH**

*a) Exposé*

**Clément DELORAS**

Je laisse la parole à Corinne LEFORESTIER, responsable pédagogique de l'école. Nous connaissons tous l'importance du rôle des responsables pédagogiques et je suis certain que ses éclairages seront précieux. Je regrette néanmoins qu'aucun des deux doyens, ni aucun enseignant de ce nouveau master n'ait pu nous rejoindre.

**Corinne LEFORESTIER**

Dans le cadre de la création de l'École du management et de l'innovation dont le projet intellectuel est de former des entrepreneurs du changement, nous proposons la création du master « Innovation et transformation numérique », fort du constat que ces deux sujets – la transformation et l'innovation – touchent transversalement toute la chaîne de création de valeur de l'entreprise. Pour ce faire, l'objectif de ce master sera de former des managers qui travaillent dans des écosystèmes fortement imprégnés par les technologies numériques, qui travailleront dans l'incertitude des modèles économiques et qui devront faire face, accompagner, voire créer la mutation des usages et des modes de pensée. Pour répondre à ces enjeux, le manager doit maintenant être formé selon un triptyque qui nous semble évident au regard des benchmarks effectués en France et à l'international et des nombreux échanges que nous avons eus en interne et en externe auprès de professionnels. Le manager doit d'abord être designer pour comprendre l'expérience humaine. Il doit ensuite être ingénieur/maker pour posséder et maîtriser les cultures techniques et technologiques. Enfin, il doit être penseur et s'appuyer sur des socles analytiques plus forts, durables et adaptables. Pour cela, le projet pédagogique servira les objectifs et enjeux précédemment évoqués, tout d'abord avec l'imprégnation des méthodologies de projet directement inspirées des écoles de design et par l'acquisition des compétences numériques, et enfin, enjeu non négligeable, par le mélange des populations, des compétences et des attitudes.

Ce projet se construira par des partenariats avec des écoles de design et des écoles d'ingénieurs. Il prend forme par un premier rapprochement, dès la rentrée 2017, avec Télécom ParisTech. Ce partenariat fait sens pour plusieurs raisons. D'une part parce que son positionnement sur le numérique est très ancien et d'autre part parce que l'intégration des méthodologies de design dans son approche numérique est bien admise dans l'offre pédagogique. C'est pour cette raison que nous vous proposons l'ouverture d'une filière M2 dès la rentrée 2017, coconstruite entre les membres de l'EMI et le département des sciences humaines et sociales de Télécom ParisTech. Nous avons choisi, pour cela, le schéma suivant de la scolarité : un S3 qui se déroulera à Télécom ParisTech, un S4 à Sciences Po et un S5 qui se déroulera de fin avril à fin août et qui sera un semestre d'insertion professionnelle. Nous avons pour cela travaillé les maquettes et privilégié les formats de cours en 12 heures et les ateliers en 24 heures pour favoriser l'acquisition des compétences. Enfin, nous pensons que Sciences Po doit prendre une place de choix dans ces problématiques qui touchent tous les secteurs et toutes les strates de l'entreprise. Pour terminer, je dirai que nous sommes également en discussion avec Strate qui est une des meilleures écoles de design pour ouvrir une filière M2, peut-être dès la rentrée 2017.

## b) Questions et observations

### **Hugo LABART-MANNEVILLE**

Tout d'abord, sur le calendrier, vous avez confirmé que vous comptez recruter des étudiants de master 2 dès la rentrée 2017 : quand allez-vous donner cette information aux étudiants de l'école ? Pour qu'ils puissent choisir leur formation, il faut qu'ils aient les informations suffisamment en amont, dans la mesure où c'est un choix qui les engage. Quels étudiants pourront postuler à cette formation ? S'agissant de la maquette du master 2, version française, il n'est pas précisé dans votre note quand elle sera présentée. Il s'agit ici de comprendre comment les étudiants auront les outils pour choisir leur formation. Ensuite une question sur la procédure de recrutement : elle n'est pas précisée pour les étudiants français qui rentreraient en master à Sciences Po : s'agit-il bien de la procédure classique comme pour les autres masters ? Deuxièmement, vous mentionnez à la fin de la note, concernant les étudiants du Collège universitaire, une procédure de candidature par CV et lettre de motivation. Cela me fait penser à la procédure qui est en vigueur pour l'École de journalisme : s'agit-il de quelque chose de comparable, à savoir qu'il n'y a pas une sélection à proprement parler, mais plutôt une vérification de la conformité du projet professionnel de l'étudiant avec le projet de l'école en lui-même ? Pour finir, une question sur les frais de scolarité de ce master : à la toute dernière page de la note, vous précisez que, je cite, « *les frais de scolarité et les bourses seront gérés par les établissements d'origine tout au long du cursus* » et vous mentionnez entre parenthèses un cinquième semestre, soit un semestre de plus par rapport aux autres masters. Ma question est assez simple : est-ce que ce cinquième semestre occasionnera un coût supplémentaire pour les étudiants qui choisiraient ce master ?

### **Clément DELORAS**

J'en ajoute une qui s'adresse peut-être davantage à Mme WOLL ou Mme LECLERCQ. Ce qui m'a interpellé, au-delà de l'intérêt de ce master, c'est sa taille extrêmement réduite. J'ai bien compris que nous sommes dans une phase de montée en puissance. La question que nous pouvons poser est la suivante : quelle visibilité pouvons-nous donner dans la durée à l'offre de l'École du management et de l'innovation s'il y a une multiplication de structures avec de très petits effectifs qui, du coup, n'ont pas un effet de visibilité, d'entraînement et de lisibilité à l'extérieur ? Sommes-nous effectivement seulement dans une phase de montée en puissance ? Ou est-ce que nous ne sommes pas en train de fractionner l'offre pédagogique et de perdre une visibilité d'ensemble ?

### **Corinne LEFORESTIER**

Nous avons une autre échéance qui est le vote au Conseil de l'institut, le 21 février. Nous avons prévu de communiquer auprès des étudiants après cette date. Cela s'adressera à tous les étudiants qui sont actuellement en M1 de master Finance et stratégie, Communication, médias et industries créatives, Marketing, Economics et Business, donc tous les masters actuellement regroupés au sein de l'EMI.

### **Cornelia WOLL**

Vous comparez avec la procédure d'admission de l'École de journalisme, ce qui est justement la mauvaise comparaison. La bonne comparaison serait celle avec les autres doubles diplômes pour lesquels les candidats remplissent également un dossier et où l'admission est décidée conjointement avec le partenaire.

### **Corinne LEFORESTIER**

Je pense que vous parliez peut-être de l'admission en M1 : ce sera une procédure d'orientation et non pas de sélection.

### **Cornelia WOLL**

Je vais répondre sur la visibilité. Je ne qualifierais pas les effectifs comme étant très petits : nous visons un programme de 20 étudiants, comme pour un programme classique. Ensuite, il y a également un intérêt d'affichage et de partenariat : c'est en ce sens que Corinne LEFORESTIER mentionnait l'ambition de nouer un partenariat avec une école d'ingénieurs, puis avec une école de design pour mettre en exergue la volonté de travailler dans ces deux directions, vers des compétences qui sont

propres aux sciences sociales et très compatibles avec les écoles d'ingénieurs et avec les écoles de design. Ces partenariats permettent à l'EMI de se positionner à l'interface comme étant le lieu où les sciences sociales se réfléchissent. C'est également un calcul d'affichage, d'attractivité et d'identité pour l'école.

**Clément DELORAS**

Je crois que vous n'avez pas répondu à la question sur les frais de scolarité.

**Corinne LEFORESTIER**

Il n'y aura pas de frais de scolarité supplémentaires.

c) *Vote*

**Clément DELORAS**

Je mets aux voix ce projet de création d'un master en partenariat avec Télécom ParisTech.

*La création du master « Innovation et transformation numérique » est approuvée à l'unanimité des votes exprimés.*

## **VIII. PRESENTATION DU DOUBLE DIPLOME AVEC L'UNIVERSITE BOCCONI**

a) *Exposé*

**Francis VERILLAUD**

Vous avez dans votre dossier tous les éléments nécessaires sur ce programme de double diplôme avec l'université Bocconi à Milan. J'ai eu l'occasion, en novembre dernier, de venir devant ce conseil et le Conseil de l'institut pour présenter la stratégie des doubles diplômes et de la soumettre à discussion. Je vais vous montrer que ce double diplôme s'intègre simplement dans le cadre qui a été donné, ce qui en rend l'appréciation assez aisée. Le premier point, c'est qu'un double diplôme doit correspondre à une stratégie, à savoir contribuer au positionnement international de la formation de Sciences Po : il est assez aisé de comprendre qu'une alliance avec l'université Bocconi, dans le domaine du management et de la politique publique, contribue à donner un avantage concurrentiel extrêmement important et à assurer un meilleur positionnement de nos formations. J'ajouterai que, pour les étudiants qui bénéficient de ce double diplôme, c'est-à-dire qui auront une formation double, l'accès au marché du travail est multiple, ce qui est un avantage considérable. Dans mon intervention de novembre dernier, je vous rappelais qu'un double diplôme a sept caractéristiques : la symétrie du temps d'étude, avec un an dans chaque école ; le respect des enseignements existants sans création d'enseignements particuliers et avec une bonne articulation des enseignements entre l'année 1 et l'année 2 ; l'obtention des deux diplômes, le master Politiques publiques de Sciences Po et le master Management de la Bocconi ; le respect des règlements des deux institutions ; des admissions communes avec un jury commun pour le recrutement commun d'une cohorte d'étudiants qui suit la première année à Sciences Po et la deuxième à la Bocconi ; les critères de sélection de Sciences et de la Bocconi sont totalement respectés ; la création d'une cohorte qui développe ses relations pendant deux ans ; l'anglais est la langue d'enseignement. Il n'y a pas de dérive par rapport à l'objectif principal. S'agissant du choix du partenaire, il est assez aisé de voir la qualité de cette université : c'est une des meilleures écoles de management d'Europe et du monde et Sciences Po n'a pas à rougir de cette alliance. J'ajouterai que Sciences Po est heureuse de cette alliance, tout comme la Bocconi, la complémentarité profitant aux deux établissements et s'appliquant ici parfaitement. Enfin, j'ajouterai que la Bocconi n'est pas une nouveauté pour nous. Sciences Po a un double diplôme avec la Bocconi, avec le PSIA, avec l'Ecole d'affaires publiques, mais uniquement en politiques publiques pures. Nous l'avons également avec le master « Finance et stratégie » depuis plus de 15 ou 20 ans. Ceci fonctionne très bien : les étudiants sont satisfaits dans l'évolution des résultats qu'ils obtiennent. Il est important

de soulever la question des frais de scolarité : vous avez sans doute fait une recherche pour savoir quels sont les frais de scolarité à la Bocconi. En master, ils sont de 12 474 € pour l'année qui est à venir : c'est moins important qu'à Sciences Po si je prends les quelques 14 000 ou 13 000 €.

**Cornelia WOLL**

13 970 €.

**Francis VERILLAUD**

Pendant que les étudiants sont à Sciences Po, les règles de Sciences Po s'appliquent pleinement. Et à la Bocconi, ce sont les règles de la Bocconi qui s'appliquent. Je tiens à dire, et c'est très important, que nous ne faisons pas un échange d'étudiants : le sujet des droits serait alors tout à fait particulier. Nous recrutons des étudiants qui, en connaissance de cause, vont former une cohorte dans le cadre des droits de scolarité qui sont fixés. La Bocconi a ses propres systèmes de bourses et d'aides financières : elle les applique ou ne les appliquera pas en fonction des règles pour les étudiants de cette cohorte qui seront considérés comme ses propres étudiants. Je voudrais rappeler qu'un double diplôme, ce n'est pas seulement un bénéfice pour les étudiants dans ce double diplôme, mais c'est un bénéfice pour tous les étudiants qui sont dans la formation à Sciences Po qui bénéficiera d'un meilleur positionnement international et d'un meilleur accès au marché du travail. Je voudrais conclure en rappelant que les doubles diplômes s'inscrivent dans une stratégie et que nous en avons plusieurs en cours de finalisation. Je voulais vous en donner des informations. Premièrement, il y aura un double diplôme avec l'EAP pour le master « Public policy » et la Munk School of Global Affairs : il est en cours de finalisation et j'aurai le plaisir de vous le présenter au prochain conseil. Il y a l'École urbaine qui finalise des doubles diplômes avec UCLA en Californie et le Colegio de México, ce qui répond à des questions posées par les deux conseils sur l'ouverture géographique : nous ne nous contentons pas d'ouvrir des programmes dans les pays anglo-saxons, mais nous travaillons avec des institutions très bien choisies comme le Colegio de México, en Amérique latine, qui est d'une grande qualité en matière de sciences sociales. Enfin, nous travaillons avec l'École du management et de l'innovation – mais ça ne sera pas pour cette année – qui a besoin d'assurer son positionnement. Il s'agirait de créer un double diplôme avec la Stockholm School of Economics en économie, management, finances et business. J'irai avec Marie-Laure DJELIC à Saint-Gall qui est aussi une excellente institution en Suisse pour développer des partenariats pour l'EMI. Nous nous positionnons à nouveau dans un cercle vertueux des meilleures écoles de business européennes, sur deux masters : le master « Strategy of International Management » et le master « Banking and Finances » de l'université de Saint-Gall. Encore une fois, je ne peux pas préjuger des résultats des discussions que nous allons ouvrir, mais voilà nos ambitions.

*b) Questions et observations*

**Nicolas METZGER**

Je voulais simplement intervenir pour remercier M. VERILLAUD de ces éléments d'information et dire que je suis très heureux de voir notre offre de doubles diplômes s'étoffer à un rythme aussi rapide, particulièrement avec deux institutions que sont la LSE et la Bocconi. Je pense qu'en Europe, ces deux institutions sont celles que l'on peut le plus rapprocher le plus de Sciences Po. Tisser des relations de plus en plus fortes avec ces deux institutions laisse planer l'idée - ou le rêve - de grandes institutions pan-européennes d'enseignement supérieur. Après l'aéronautique, je suis convaincu que c'est dans l'enseignement supérieur que notre continent a un avantage comparatif à défendre et à valoriser. Le travail que vous faites y contribue largement. Il permet de placer Sciences Po au cœur de ces réseaux émergents de grandes universités pan-européennes qui pourraient enfin, demain, atteindre la masse critique suffisante pour concurrencer leurs homologues américaines ou asiatiques. Je vous en remercie sincèrement. Une simple question d'ordre informatif : est-ce que les liens entre la LSE et la Bocconi sont aussi denses qu'entre Sciences Po et la LSE et Sciences Po et la Bocconi, pour trianguler toutes les opérations ?

### **Francis VERILLAUD**

Pour l'instant, ces relations sont surtout bilatérales et ne vont pas vers une triangulation. Deuxièmement, nous travaillons à essayer de constituer des consortiums pour tenter de construire ce genre de choses. Aujourd'hui, Sciences Po se trouve dans un réseau de partenariats européens : elle a des relations très fortes avec la LSE, la Stockholm School of Economics, la Bocconi, Saint-Gall et à Madrid. Il y a une question, à savoir que la LSE et Sciences Po sont des écoles qui se ressemblent beaucoup avec leur culture de sciences sociales, alors que les autres ont des cultures de formation au management. Allons-nous aller vers une acculturation ? C'est une question qui se pose : il y a des convergences, mais je pense que la démarche que la Bocconi a engagée envers nous sur le management répond en partie à ces questions et à cette volonté de rapprocher les champs qui, en principe, sont séparés.

### **Cornelia WOLL**

Rappelons que la LSE que nous appelons aujourd'hui la London School of Economics était à l'origine la London School of Economics et Political Science. Elle a été fondée à l'image de Sciences Po qui a été son inspiration.

### **Francis VERILLAUD**

Pour vous mettre l'eau à la bouche, nous avons formé un consortium qui s'appelle Alliance avec l'université de Columbia, l'école polytechnique, Paris 1 et Sciences Po. Nous sommes en discussion avec la LSE et l'Imperial College London pour qu'ils viennent rejoindre la partie américaine et la partie française. Cela va tout à fait dans le sens de ce que vous indiquiez pour consolider des réseaux vertueux, en ce sens que c'est une façon à la fois d'être offensif, mais aussi de se défendre.

## **IX. ECHANGES D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Clément DELORAS**

Avant de vous laisser la parole, quelques points d'information. Mme BENTZ, vous aviez saisi le bureau d'un point de situation sur l'EAP. Ce point fera l'objet d'un débat lors du prochain CVEF. Je précise que, pour avoir rencontré le doyen et la directrice de l'EAP, des échanges ont lieu avec les membres des conseils pédagogiques. La question est suivie de très près pour voir comment on peut faire évoluer et répondre aux différentes interrogations. Je pense que le bilan que nous ferons de l'EAP sera une bonne base de travail pour pouvoir examiner, dans un second temps, la question de l'éventuelle réforme de l'année complémentaire de préparation aux concours administratifs. Nous continuons à travailler sur le règlement intérieur du CVEF, mais la priorité était donnée aux règlements des différents autres conseils, comme la C2S ou celui des associations permanentes. Un troisième point d'actualité : certains d'entre vous ont vu ce week-end circuler un article avec une mise en cause de Sciences Po sur l'annulation d'une conférence d'un journaliste d'investigation consacrée à la Russie, avec des accusations selon lesquelles Sciences Po se conformerait à une pression, supputée ou non, exercée par les puissances internationales. Je pense qu'il serait bon de tuer dans l'œuf ce type de rumeurs ou d'éviter qu'elles ne se répandent si ces faits n'étaient pas avérés. Vous avez peut-être des éclairages à nous apporter.

### **Cornelia WOLL**

Pour éclairer cette situation, il s'agissait d'une conférence programmée par le CERI. Ce laboratoire a pour vocation de présenter un regard scientifique et un débat équilibré avec différents points de vue. Il s'agissait d'une conférence organisée par un chercheur associé, et non pas un membre de la faculté permanente, qui conduisait un journaliste d'investigation à s'exprimer dans un cadre qui ne correspondait finalement pas aux standards du CERI, et sur un sujet qui pouvait se prêter à une certaine polémique. Dans ce cas de figure, il existe des risques de répercussions sur la vocation du laboratoire, mais aussi sur l'exercice de la recherche des chercheurs concernés par cette zone. La direction du CERI ayant estimé que les conditions n'étaient pas réunies pour avoir un débat qui correspondait à ses standards, a pris la décision d'annuler cette conférence.

Un autre point sur le projet global de l'École du management et de l'innovation. Vous venez d'avoir une présentation sur un projet de master. Nous vous avons promis de faire revenir les doyens devant les instances pour présenter un bilan d'étape, les maquettes et le projet de cette école. Nous allons donc organiser un groupe de travail, fin février, sur les avancées de l'EMI.

Enfin, un dernier point sur la vidéosurveillance pour rappeler ce qui vous a déjà été communiqué par écrit. Nous sommes en train de suivre toutes les consignes de sécurité, comme l'année dernière, notamment celles qui appartiennent au plan Vigipirate. Comme prévu dans ce dernier et dans la circulaire du ministère en lien avec la préfecture de police, nous avons installé, dès le début de cette année, des caméras de surveillance dans le hall du 27 rue Saint-Guillaume à Paris. Elles captent des images dans ce lieu public avec des panneaux d'affichage qui rappellent cette information. Les salariés, les enseignants et les étudiants ont également été informés par mail.

### **Alexandre MARIANI**

La CFDT a été interpellée par certains salariés au sujet du « Buddy Program », le programme de parrainage d'étudiants à l'étranger. Est-il possible d'avoir un retour sur les activités organisées en lien entre la DVU et le Bureau des élèves ? Apparemment, il y aurait des problèmes de communication entre les équipes. Je voulais savoir exactement qui faisait quoi.

### **Andreas ROESSNER**

Je ne peux rien vous dire sur le « Buddy Program » parce qu'il n'est pas géré par la DVU. Je ne saurai vous dire quelle entité au sein de Sciences Po est en charge de ce programme. Cela se fait probablement dans le cadre des programmes d'échange, je suppose.

### **Alexandre MARIANI**

Je pense que c'est là qu'est toute la question. Si j'ai bien compris, le Bureau des élèves organise des activités qui ne sont pas ciblées sur les étudiants internationaux désormais. Il organise des activités qui sont destinées à tous les étudiants de Sciences Po, ce qui est très bien, les étudiants internationaux faisant partie de la communauté de Sciences Po comme tous les autres étudiants. La question est qu'il faut qu'on s'organise entre les affaires internationales, la direction de la vie étudiante et le Bureau des élèves pour trouver une bonne façon de coopérer.

### **Andreas ROESSNER**

Vous faites référence à la Welcome Week ou à d'autres activités ?

### **Clément DELORAS**

Je vous propose de faire un point complet sur ce sujet lors d'une prochaine séance.

### **Céline BENTZ**

C'est au sujet des groupes de travail qui ont lieu le jeudi soir à 17 heures, ce qui est assez problématique pour certains élus. Nous nous demandions s'il est envisageable de mettre en place un doodle pour pouvoir éventuellement trouver un autre créneau.

### **Cornelia WOLL**

Je ne veux pas être particulièrement pessimiste, mais le nombre de créneaux qui sont déjà disponibles pour les intervenants est extrêmement limité. À chaque fois que nous fixons des créneaux, nous avons toujours un certain nombre de personnes qui sont dans l'impossibilité de participer. Nous essayons de faire au mieux. Il me semble que c'est systématiquement le jeudi à 17 heures.

### **Andreas ROESSNER**

Pour le semestre de printemps, c'est le cas.

### **Cornelia WOLL**

Par le passé, lorsque nous avons prévu des créneaux plus irréguliers, certaines personnes ont pu se libérer, mais je reste relativement réservée sur l'espoir de trouver un créneau qui conviendrait à tout le monde.

### **Clément DELORAS**

Pour compléter ce que dit Mme WOLL, ce créneau a fait l'objet d'échanges entre les bureaux des deux conseils. À titre personnel, j'étais plutôt favorable au vendredi, mais M. ROESSNER a fait observer que cela posait des problèmes assez complexes au niveau de l'administration de Sciences Po. La solution est insatisfaisante, je le conçois parfaitement. Malheureusement, je pense comme Mme WOLL que nous n'avons pas beaucoup d'autres options.

### **Andreas ROESSNER**

Les membres des bureaux ont été consultés et ont émis un avis favorable pour la fin de semaine, jeudi soir ou vendredi soir. Il me semblait peu opportun de placer les groupes de travail le vendredi soir de 17 à 19 heures parce que cela rime avec le début du week-end, à la fois pour les enseignants, les étudiants et les salariés. Il me semblait qu'un tel créneau horaire aurait contribué à ce que nous soyons très peu nombreux autour de la table, d'où l'option prise pour le jeudi soir. L'année prochaine, nous pourrions revoir cela s'il s'avère que le jeudi n'est pas propice à une bonne participation. Jeudi dernier, nous avons eu notre premier groupe de travail et nous étions près d'une dizaine, ce qui est une participation forte par rapport à ce qu'on a pu connaître précédemment. Les années précédentes, nous étions souvent 2 ou 3. Le jeudi ne semble pas si difficile que cela.

### **Clément DELORAS**

Je vous propose que nous soyons attentifs dans les prochaines semaines et lors des prochains rendez-vous, afin de faire évoluer les horaires en tant que de besoin, étant entendu que je sais bien que ce sera toujours insatisfaisant.

### **Fanny CHEVALIER**

Je reviens sur les initiatives étudiantes, en particulier sur un projet qui, avant discussion avec la DVE, souhaitait proposer une thérapie collective aux élèves de Sciences Po, dans une visée psychologique. Nous pensons que l'émergence de ce besoin doit nous conduire à nous interroger sur la santé psychologique des étudiants. Les élus UNEF souhaiteraient que soit lancée une enquête visant à recueillir les aspirations des étudiants sur leur propre santé : pas une collecte de données médicales, mais savoir s'ils parviennent à se faire soigner sans difficulté, une évaluation de leur niveau de stress éventuellement et savoir s'ils connaissent l'existence du pôle santé et les services qu'il propose. Il s'agirait de cibler davantage le campus de Paris et également de toucher les autres campus. Nous nous disions que ça pourrait se faire par la mise en place d'une newsletter pour sensibiliser les élèves.

Dans un deuxième temps, sur les engagements concernant l'écriture neutre qui n'a pas été mise en place dans le règlement de la C2S, nous voulions rappeler Sciences Po à ses engagements et notamment le règlement de la C2S, voté par les conseils au semestre dernier. Les règles d'écriture n'ont pas été respectées, disant qu'il ne fallait pas gêner la lisibilité. Nous trouvons paradoxal de nous engager en interne sur cette question pour finalement l'abandonner lors de la publication des textes, notamment quand Sciences Po se présente comme un établissement à la pointe de l'égalité homme-femme. Nous demandons que cela soit respecté dans les prochains textes publiés.

### **Clément DELORAS**

Le premier point que vous évoquez a été soulevé lors de la dernière Commission de la vie étudiante. Je sais que la DVE y est particulièrement attentive. Les élus de la CVE se sont interrogés et nous avons convenu, puisque les présidents du CVEF président le comité de suivi du pôle santé, que nous aurions un échange avec le pôle santé sur cette question lors de la prochaine réunion semestrielle. Sans préjuger de la décision, sachez que votre remarque est bien prise en compte.

### **Nicolas METZGER**

Je souhaitais simplement rebondir sur le sujet que vous avez évoqué précédemment, à savoir l'annulation de la conférence du journaliste d'investigation sur la Russie. Nous devons être vigilants sur ces sujets. Il faudrait que nous trouvions une bonne manière de faire. Mme WOLL rappelait tout à l'heure la genèse de la LSE : celle de Sciences Po, c'est l'« école libre des sciences politiques ». Ces affaires-là font des dégâts, notamment pour les étudiants internationaux qui recherchent Sciences Po

sur Google. Dans l'onglet Google News, ils vont trouver « Sciences Po s'autocensure et annule la visite du Dalai-Lama » ou « Sciences Po s'incline face à la Russie ». Peu importe les arguties juridiques ou les artifices de communication que nous pourrions invoquer, que ces critiques soient fondées ou non, cette image perdurera sur Google. Il faut absolument faire attention. Peut-être que le protocole d'accueil du journaliste d'investigation au CERI ne respectait pas les standards du CERI, je peux le concevoir, mais je pense que dans ce cas-là, il vaut peut-être mieux accepter la venue du journaliste d'investigation en dehors du protocole pour ne pas prêter le flanc à des critiques qui font beaucoup de dégâts à l'image de Sciences Po. Sciences Po est une école de la démocratie et de l'esprit critique. La question n'est pas de savoir si elle est pro-Chine ou pro-Tibet ou si elle est pro-russe ou contre Vladimir POUTINE. La question est de savoir si nous acceptons que s'expriment au sein de nos murs toutes les opinions - du moment qu'elles ne portent pas atteinte à un certain nombre de principes moraux et universels, évidemment. Je pense qu'il faut vraiment que nous adoptions de bonnes pratiques de communication pour gérer ces situations. J'ignore comment elles sont traitées en interne, mais manifestement, cela fait deux ou trois fois que des informations de cette nature sont diffusées dans les médias. Ce n'est jamais bon pour l'image que nous souhaitons donner, surtout si nous espérons un jour être les hérauts d'un futur réseau pan-européen d'enseignement supérieur.

### **Clément DELORAS**

Très bien. Je clos ce CVEF délocalisé à Reims en souhaitant que nous puissions renouveler cette expérience très utile prochainement. Découvrir des campus d'une telle qualité est toujours très réjouissant et nous envions les étudiants et les enseignants qui travaillent à Reims.

*Clément DELORAS lève la séance à 16 h 14.*